

SIAO 93

Fonctionnements – Missions - Activités

Programme

Introduction :

Présentation d'Interlogement93 / Contexte et missions des SIAO / Le SIAO 93

1

Mise à l'abri au 115-93

2

Le traitement de la demande

3

La transmission d'informations SIAO /OFII

4

Dispositifs d'hébergement/logement régulés par le SIAO 93

5

Les dispositifs spécifiques portés par le SIAO 93

6

Instances partenariales du SIAO 93



INTRODUCTION



ORGANIGRAMME INTERLOGEMENT93

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
ET DES FINANCES

LOGISTIQUE

ANIMATION RÉSEAU ET
COMMUNICATION

QUALITÉ ET DPO

DIRECTION SIAO - ACTIONS TRANSVERSALES

Pôle mise à l'abri 115

- Écoute sociale
- Gestion hôtelière
- Régulation des équipes mobiles d'aide
- Cellule d'évaluation des signalements

Pôle régulation Hébergement/Logement

- Service hébergement
- Service accès logement
- Cellule mobile d'appui CEJ-JR

DIRECTION DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Pôle plateforme d'accompagnement social à l'hôtel

- Service évaluation et suivi
- Service accompagnement
- Actions transversales
- Service administratif

Pôle logement

- Service accompagnement Solibail
- Service accompagnement Logement d'abord
- Service accompagnement AVDL/ASLL
- Service gestion locative
- Prévention des expulsions

Pôle observation sociale, systèmes d'information et actions transversales

Systèmes d'informations

- SI-SIAO
- Outils internes (Ariane, etc.)

Observation sociale

- Indicateurs
- Enquêtes
- Études

Santé

- Régulation des équipes mobiles
- Équipe mobile santé précarité

Insertion professionnelle

- Insertion par l'activité économique
- Accès à l'emploi

Veille sociale

- Coordination des acteurs de la veille sociale



Contexte et missions du SIAO

- Ce que dit la loi
- Missions et principes

Contexte et missions du SIAO

Ce que dit la loi

➤ Contexte de création du SIAO

- Chantier national prioritaire pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées
- Constat : segmentation très importante du secteur et manque de coopération entre les multiples acteurs de l'hébergement et du logement

➤ Références réglementaires

- Circulaires du 08/04/2010 et du 07/07/2010 relatives au Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)
- Circulaire du 29/03/2012 relative à l'amélioration du fonctionnement des Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO)
- Loi Alur du 26/04/2014 (article L. 345-2 du code de l'action sociale et des familles)

➤ Rôle du SIAO

- « *Plateforme **unique départementale de coordination** et de régulation du secteur de l'**accueil**, de l'**hébergement** et d'**accompagnement** vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile* »

Contexte et missions du SIAO

Missions et principes

➤ Missions

- Recenser toutes les places d'hébergement, les logements en résidence sociale ainsi que les logements des organismes qui exercent les activités d'intermédiation locative
- Gérer le service d'appel téléphonique 115
- Veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale et psychique des personnes ou familles
- Traiter équitablement leurs demandes et leur faire des propositions adaptées à leurs besoins, transmises aux organismes susceptibles d'y satisfaire
- Suivre le parcours des personnes prises en charge, jusqu'à la stabilisation de leur situation
- Contribuer à l'identification des personnes en demande d'un logement, si besoin avec un accompagnement social
- Assurer la coordination des outils concourant au dispositif de veille sociale
- Participer à l'observation sociale

➤ Principes

- ✓ **Égalité et transparence du service rendu pour toute personne en demande d'hébergement**
- ✓ **Inconditionnalité de l'accueil**
- ✓ **Continuité de la prise en charge jusqu'à l'accès au logement dès lors que la personne y est prête**

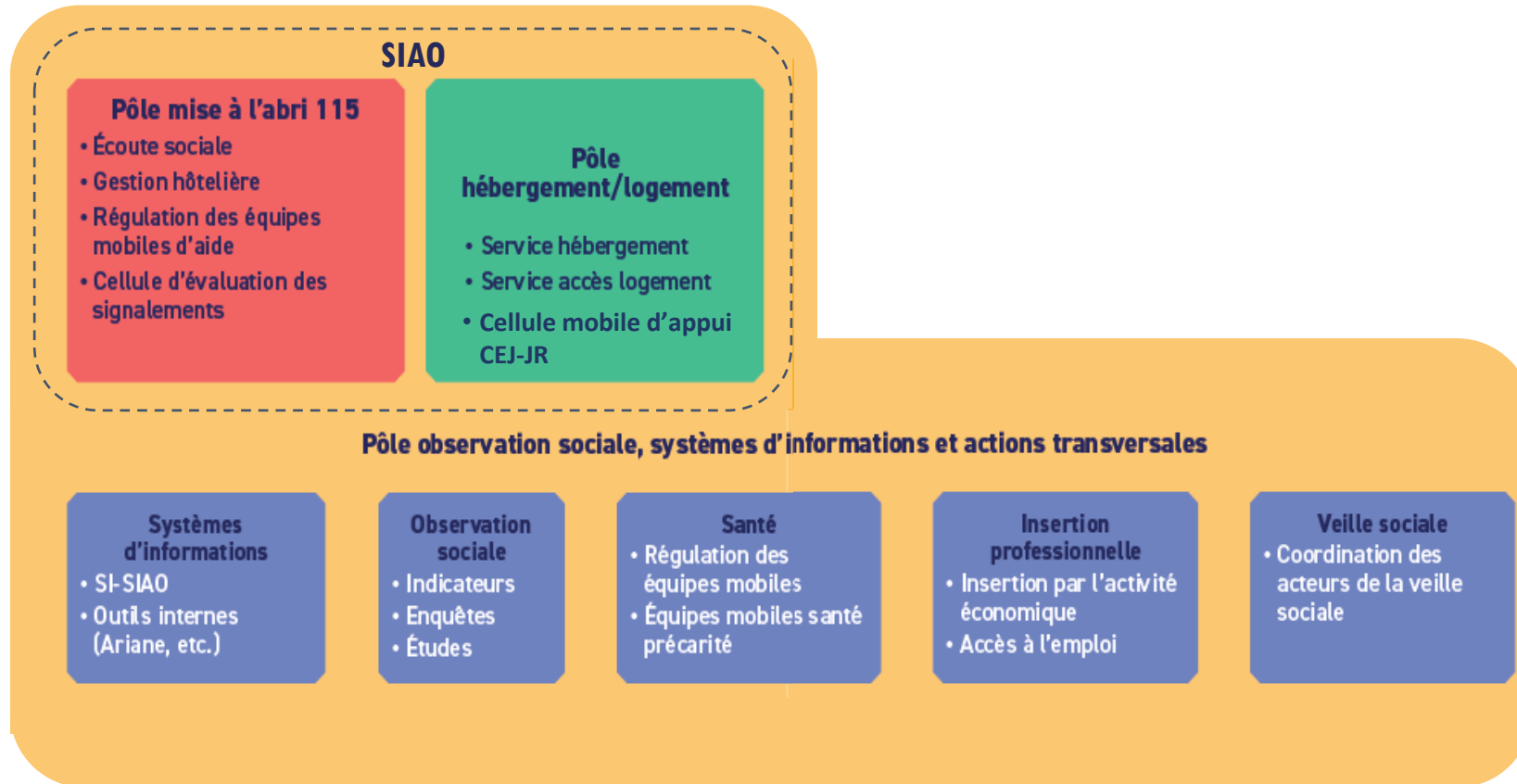


Le SIAO En Seine-St-Denis

- Organigramme

LE SIAO

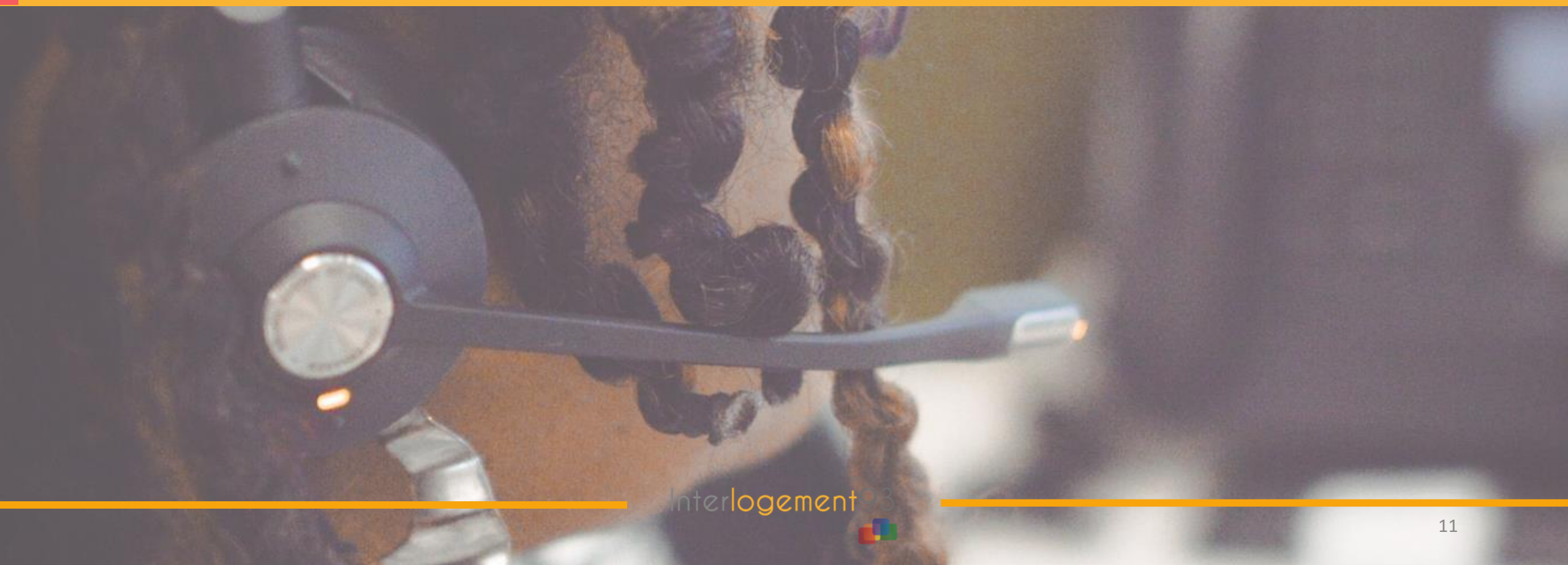
En Seine Saint Denis



PRESENTATION



I. La mise à l'abri en Seine-St-Denis



La mise à l'abri 115

Qu'est-ce que c'est ?

- ✓ Un dispositif joignable 7j/7, 24h/24
1j/1 demande (sauf dispositifs spécifiques)
- ✓ Un dispositif inconditionnel
- ✓ Une mise à l'abri régulée à l'échelle de l'Île-de-France
 - Des places d'hôtel dans toute l'IDF
 - Des places en structures pérennes régulées par le 115
 - Des places de mises à l'abri (temporaires) durant les périodes de Grand Froid
- ✓ Des dispositifs saturés



La mise à l'abri 115

Les demandes

Nombres
d'appels
reçus

610 913
en 2023

+10% par
rapport à 2022
(+25% en 3 ans)

Soit une
moyenne de
1678 appels par
jour

Traitement
des appels

123 513
appels
décrochés en
2023

339
appels traités /
jour

1H50
de durée
moyenne
d'attente

Le plateau d'écoute téléphonique du 115

- Les écoutants sociaux réceptionnent les appels des ménages en difficulté 7/7 et 24/24
- Evaluation du 115 de référence et du danger de rue
- Orientation vers les lieux ressources du territoire (accueils de jour, aide alimentaire, domiciliation, suivi social...)
- Priorisation des demandes
- Demande d'orientation vers un dispositif de mise à l'abri
- Signalement de situations particulièrement vulnérables vers les autres services du SIAO ou vers la PASH

La mise à l'abri 115

Les demandes

Nombre de demandes

175 313
demandes recensées en personnes

+35 %

par rapport à 2022

(+22% en ménage)

5548

ménages concernés

-38%*

demande en ménages différents

182 ménages

soit **480** personnes en moyenne quotidienne sollicitent le 115

+ 34,08 %
par rapport 2022

Répartition des demandes par public

49,9%

de ménages avec enfant

25,6%

d'hommes isolés

15,2%

de femmes isolées

9,2%

de couples sans enfant

28% des demandes concernent des mineurs

12% concernent des enfants de – 3 ans

33 ans c'est l'âge moyen des femmes

37 ans c'est l'âge moyen des hommes

- une forte augmentation des demandes une diminution significative des personnes concernées.
- Une partie de personnes sans domicile continue de solliciter le 115. Mais les ménages doivent réitérer de nombreuses fois leurs demandes avant d'obtenir une réponse

La mise à l'abri 115

Les réponses à l'hôtel

Les demandes pourvues 2023

(hôtel + structure)

- **1478** ménages soit 3399 pers
- Une **diminution de 54%** par rapport à 2022
- 83% des demandes pourvues concernent une prise en charge à l'hôtel

A l'hôtel

- **1373 nouveaux ménages orientés** (2812 pers)
- Une diminution de 56% par rapport à 2022
- 76% des orientation sur un hôtel dans le 93.

Au général

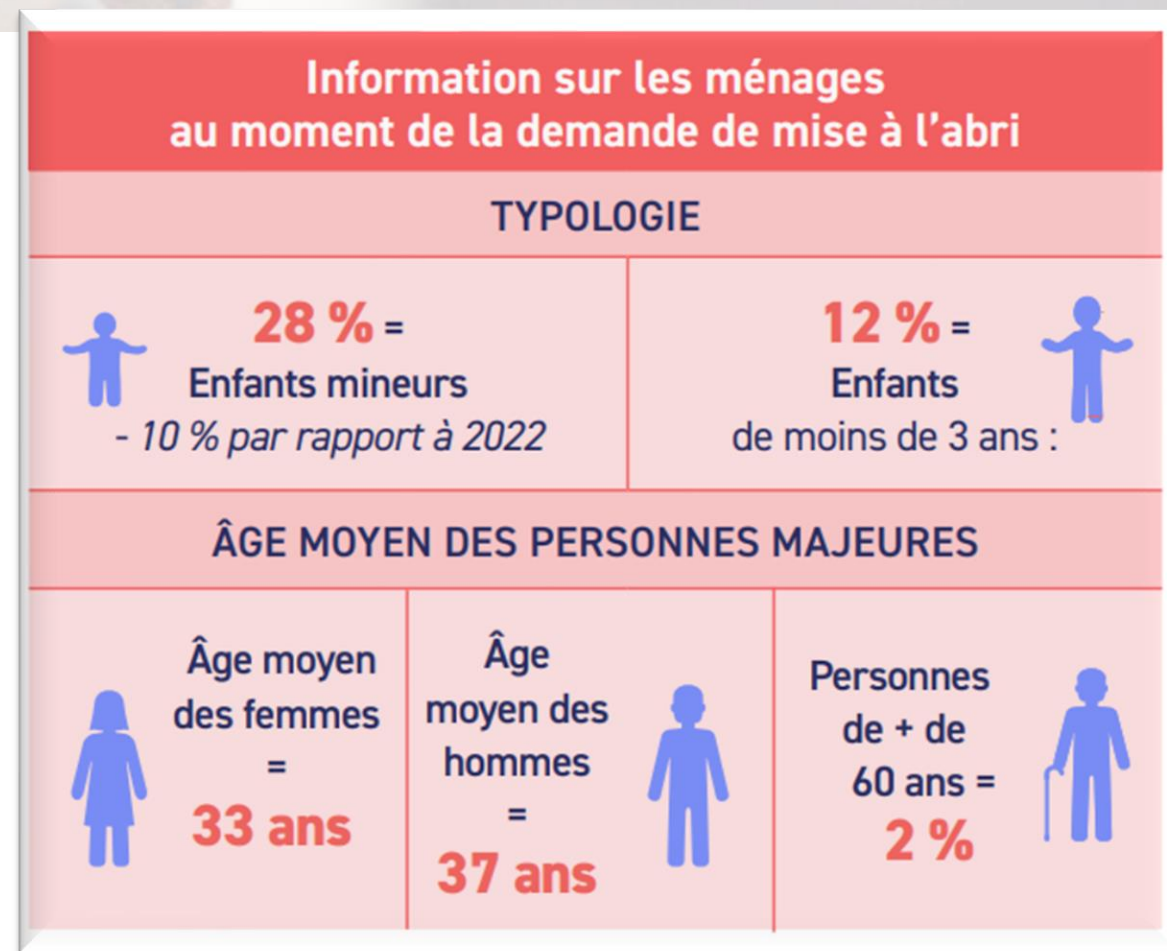
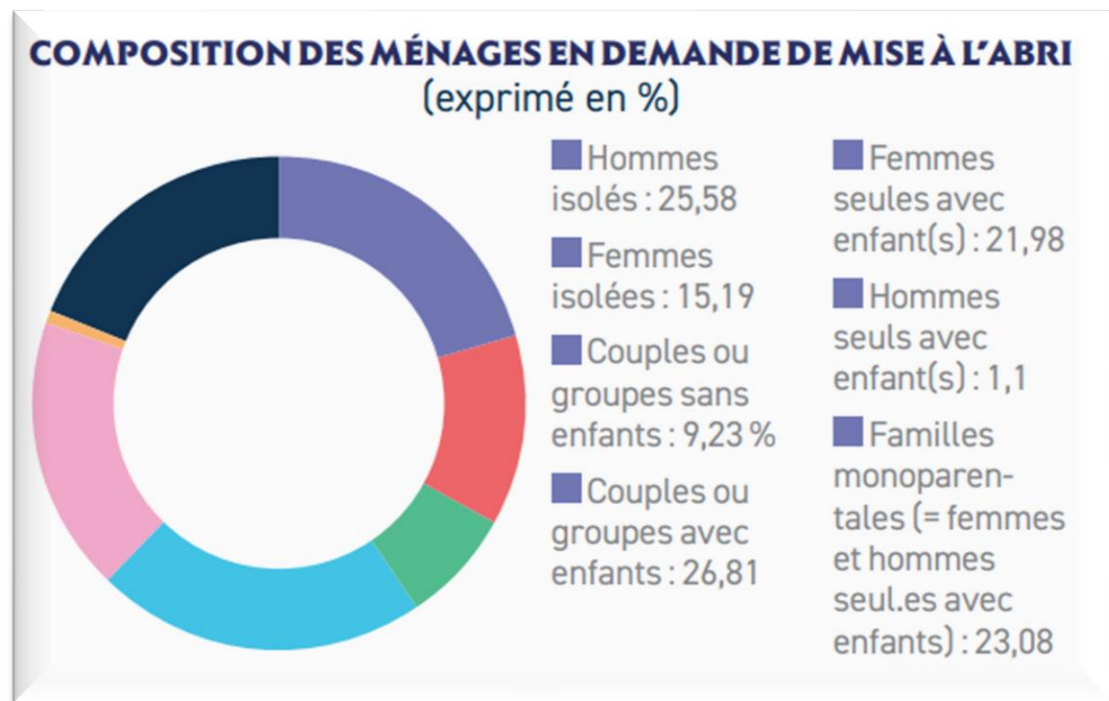
- 15 881 personnes soit 5349 ménages mis à l'abri en 2023
- 70% des ménages avec enfant

Les opérateurs de la gestion hôtelière attribuent les orientations du jour en fonction des priorités pour :

- Informer des ménages de leurs orientations en hôtels (dont changements)
- Suivre et adapter les prises en charge hôtelières assurées par le 115-93 en lien étroit avec Delta, avec traitement des alertes reçues de Delta (familles absentes, difficultés remontées par les hôteliers) et des écoutants du 115 (doléances diverses des ménages quant à leurs modalités de prise en charge hôtelière) induisant des contacts téléphoniques avec les ménages mis à l'abri
- Mettre en œuvre des missions spécifiques (lien avec les partenaires dont, les opérateurs départementaux d'accompagnement social (PASH), les opérateurs de distribution alimentaire, les circonscriptions départementales, ainsi que Delta).

La mise à l'abri 115

Les réponses à l'hôtel



La mise à l'abri 115

Les dispositifs spécifiques

✓ Régulation des équipes mobiles d'aide

- 3 associations régulées par le SIAO93
- Dispositif accessible par un appel au 115 (précisé la localisation, le téléphone et la demande de la personne)

→ **2023 : 1 924 sorties camions recensées, 9 857 demandes de rencontres auprès de 5 179 personnes**

✓ Périnatalité

- Dispositif dédié aux services sociaux des maternités et aux PMI

Canal dédié pour adresser des demandes concernant les femmes enceintes ou sortantes de maternité et leur famille.

→ **1 659 demandes traitées en 2023**



✓ Service de Mise en Sécurité

Dispositif de mise en sécurité dédié aux femmes victimes de violences conjugales

- Accessible via un commissariat (ligne 115 dédiée) ou via un appel au 115
- Mise à l'abri d'urgence et accompagnement spécialisé par SOS Femmes93

→ **328 femmes et enfants en demande et 200 en ont bénéficié en 2023**



La mise à l'abri 115

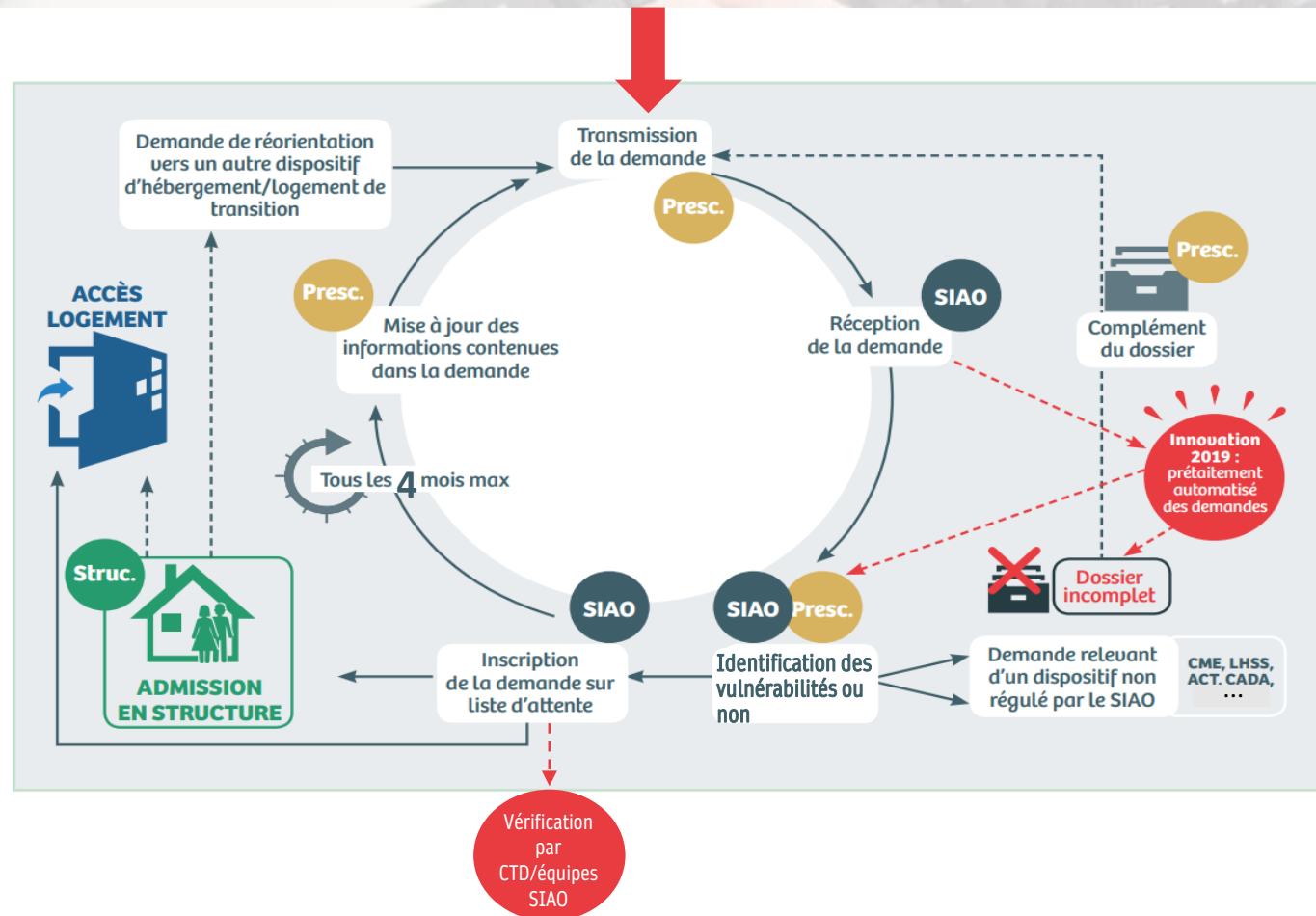
Une journée au 115 (01/07/2024)

- ✓ 1 229 appels reçus
- ✓ 470 appels décrochés par le 115
 - 674 ménages en demande de mise à l'abri
 - Les autres demandes : doléances hôtelières, orientations etc.
- ✓ Temps moyen d'attente pour les appels traités = 74 minutes
- ✓ 11 289 personnes à l'hôtel
- ✓ 674 personnes en demandes non pourvues
 - 469 personnes en familles dont 93 enfants de moins de 3 ans (58 femmes enceintes)
 - 140 personnes en couple/groupes sans enfant
 - 19 hommes isolés
 - 46 femmes isolées

2. Le traitement de la demande



Nouveau schéma de traitement des demandes Hébergement/Logement par le SIAO 93




→ CTD
en présentiel

Les items nécessaires au traitement de la demande

- Nom
- Prénom
- Sexe
- Date de naissance
- Rôle
- Structure d'accueil
- Type de service
- Type de demande
- Nom du travailleur social
- Téléphone du travailleur social
- Courriel du travailleur social
- Typologie du ménage
- Nombre de personnes du ménage
- Situation du moment de la demande
- Motif de la demande
- Dispositif préconisé
- Type d'établissement niveau 1
- Type de place
- Situation matrimoniale
- Informations relatives aux enfants
- Emploi
- Demandeur d'emploi
- Etudiant
- Retraité
- Sans ressource
- Type de ressources
- Demande de logement social



Présentation du nouveau schéma traitement de la demande

- ✓ Recherche des vulnérabilités pour un traitement privilégié
- ✓ Automatisation de certains actes par des pré-traitements

PT1

Recherche de vulnérabilité(s)

- Indication de critères
- Recherche par mots clef

PT2

Vérification de la complétude des demandes
Vérification de la cohérence des demandes

PT3

Vérification de la cohérence entre les éléments de la demande et la préconisation

3. La transmission d'informations SIAO/OFII



Transmission d'information SIAO/OFII

A compter du mois de février 2022!

La réforme de 2017 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile prévoit la transmission de données du SIAO vers l'OFII.

Celle-ci prévoit :

- ✓ L'information préalable des demandeurs d'asiles et bénéficiaires de la protection internationale des conséquences de la sanction de ces informations dans le SISIAO,
- ✓ La possibilité pour ces personnes de refuser la sanction de ces informations.

Alerte sur la bonne compréhension nécessaire par les personnes concernées de l'ensemble de ces informations.
Vérification nécessaire des informations relatives aux situations administratives des personnes hébergées en structures.

→ **Depuis le 4 février 2022 (et le 4 de chaque mois) le SIAO 93 adressera à l'OFII :**

- La liste des DA et BPI pris en charge par le 115-93
- La liste des DA et BPI en statut "présence" dans les structures d'hébergement (CHU, CHS, CHRS et Altho)



4. La régulation des dispositifs hébergement-logement en Seine - Saint - Denis



La régulation hébergement/logement

- ✓ La régulation des dispositifs d'hébergement
- ✓ La régulation des dispositifs de logement accompagné et adapté
- ✓ L'inscription SYPLO des ménages reconnus prioritaires à l'accès au logement social
 - Dispositifs à solliciter de manière concomitante à la mise à l'abri
 - Les demandes passent par l'application SI-SIAO



La régulation hébergement/logement

Hébergement

Structures collectives avec accompagnement social / Accueil inconditionnel
Grande diversité des modalités d'hébergement proposées

➤ CHU

Hébergement d'urgence
Profil : toute composition familiale
pas d'autre critère
Projet à construire

➤ CHRS

Hébergement de réinsertion sociale
Profil : toute composition familiale
pas d'autre critère
Projet défini - Besoin et acceptation
de l'accompagnement vers insertion

➤ CHS

Hébergement de stabilisation
Profil : toute composition familiale
pas d'autre critère
Projet à faire émerger –
Acceptation de l'accompagnement
social proposé

➤ ALTHO

Profil : Famille (pas d'isolé), prise
en charge 115, régularité de séjour,
autonomie dans l'hébergement
Projet de relogement sous 6 mois,
acceptation de l'accompagnement
vers insertion



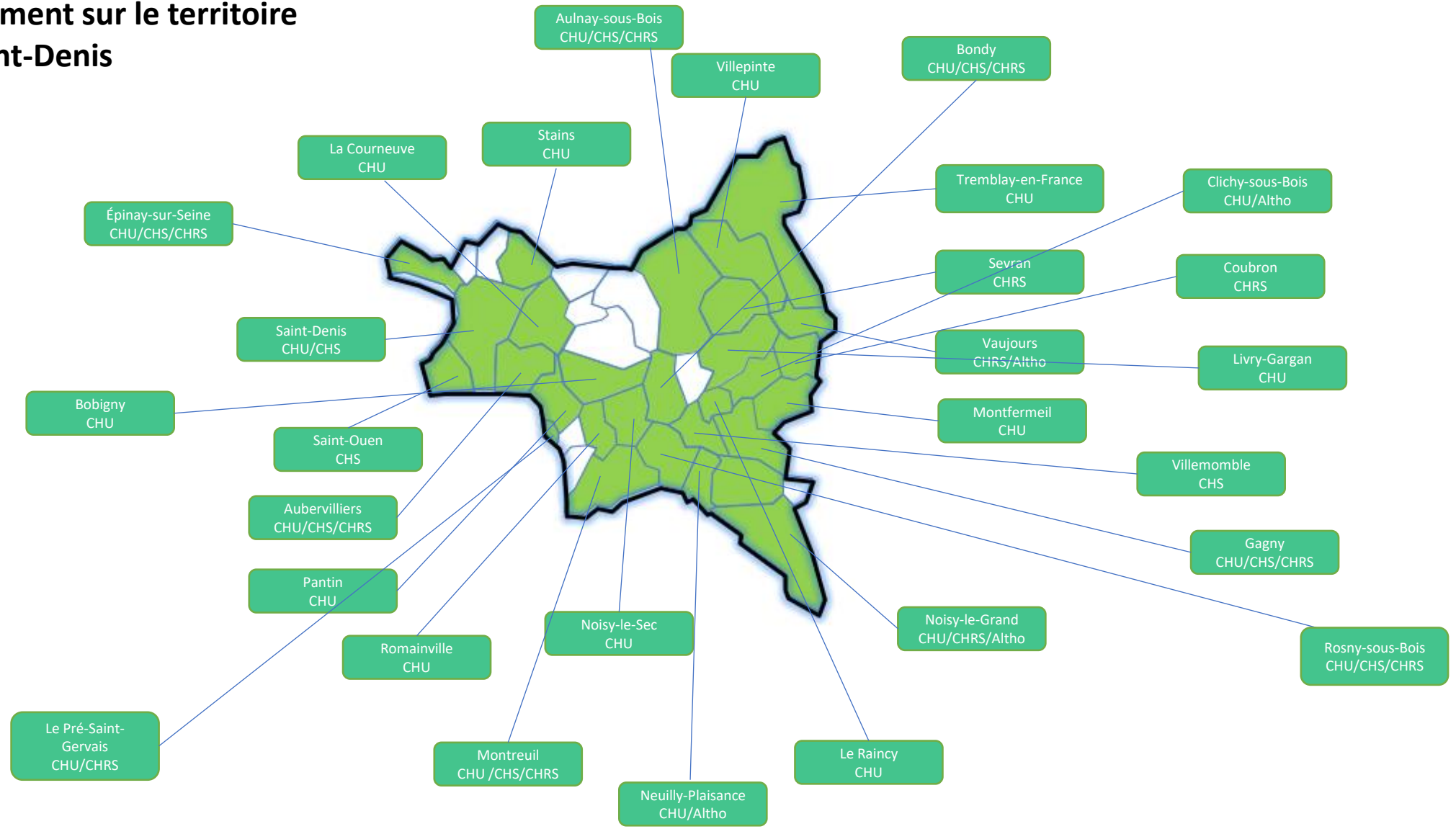
Pour une orientation :
évaluation SI SIAO
indispensable

hebergement@siao93.net

Le SIAO ne gère pas :
Dispositifs asile
Centres mères-enfants
LHSS, LAM et ACT
Dispositifs publics vieillissants

	Nbr de places		Mises à dispositions		Positionnements			Refus connus		Admissions	
	Pers.	Mén.	Pers.	Mén.	Pers.	Mén.	Structures	Mén.	Pers.		
CHU	4 436	993	2256	1 141	2637	123	90	908	2 204		
CHS	243	68	114	76	118	11	7	56	91		
CHRS	1 303	158	260	178	319	16	18	143	251		
Altho	401	96	133	53	172	9	5	38	121		
Total	6 383	1 315	2763	1 448	3 246	159	120	1 145	2 667		

Places hébergement sur le territoire de la Seine-Saint-Denis



La régulation hébergement/logement

Logement accompagné

En Seine-Saint-Denis ce sont environ 5800 logements adaptés/accompagnés dont le réservataire est l'Etat pour lesquels la mise à disposition est faite auprès du SIAO93 par les opérateurs/gestionnaires.

➤ ALT Jeunes

Chambre individuelle dans du logement partagé

Participation variable selon opérateurs

Profil : moins de 26 ans. 400€ de ressources minimum et stables, DLS à jour.

Accompagnement socio-éducatif

Projet : relogement sous 24 mois

➤ Foyer jeunes travailleurs et résidence jeunes actifs

Logement individuel de 14 à 18m²

Participation de 500 à 650€ (PLAI et PLUS)

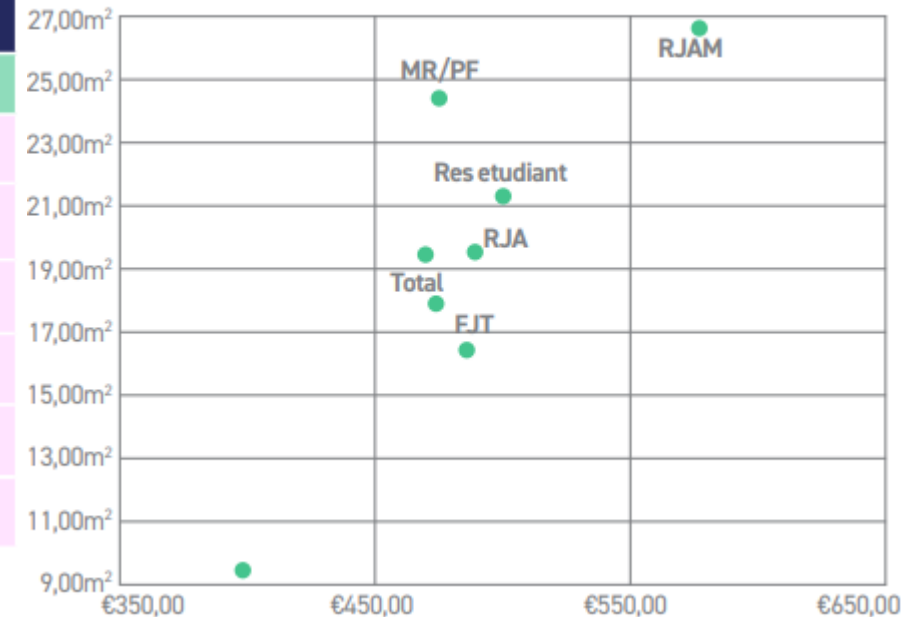
Profil : isolés, 18-26 ans, public autonome en dynamique d'insertion (pas de Pôle-Emploi ni Service civique), DLS à jour

Accompagnement lié au logement en collectif

Projet : relogement sous 24 mois

	Nbr de places		Mises à dispositions		Positionnements		Admissions	
	Pers.	Mén.	Mén.	Pers.	Mén.	Pers.		
ALT	870	40	40	40	23	23		
Dispo. Jeunes	1 600	418	134	134	61	62		
FTM	8 500	106	5	5	1	1		
PF/RA	350	19	25	27	12	13		
RS	5 630	168	122	127	61	65		
Totaux	16 950	751	326	333	158	164		

LOGEMENT ACCOMPAGNÉS / ADAPTÉ (Hors Solibail) - SUPERFICIE ET REDEVANCE



logementintermediaire@siao93.net

La régulation hébergement/logement

Logement accompagné

➤ Résidence sociale

Logement autonome de 14 à 18 m²

participation à hauteur d'environ 500€

Profil : isolé, autonome, en régularité de séjour, avec DLS à jour, ressources a minima les prestations sociales

Pas ou peu d'accompagnement social

Projet : relogement sous 24 mois

➤ FTM

Chambre (possibilité de sanitaire/kitchenette) de 9 à 14m²

participation à hauteur d'environ 400€

Profil : homme isolé, autonome, en régularité de séjour, avec DLS à jour, ressources a minima les prestations sociales

Pas d'accompagnement social

Projet : pour les nouveaux entrant relogement (sans date précise).

➤ Résidence sociale avec accompagnement social (RS-ASLL)

Logement autonome

Participation variable en fonction de la typologie du logement (PLAI)

Profil : toute composition familiale, avoir été labélisé par commission FSL, autonome, en régularité de séjour, avec DLS à jour, ressources a minima les prestations sociales, besoin d'accompagnement, ne jamais avoir été titulaire de son bail en nom propre

Accompagnement social de type ASLL

Projet : relogement sous 24 mois

logementintermediaire@siao93.net

La régulation hébergement/logement

Logement adapté

➤ Pension de famille/maison relais

Logement individuel de 18 à 25m²

Participation de 500 à 650€ (PLAI)

Profil : isolé, sortant d'un parcours de grande exclusion, autonome dans les gestes de la vie quotidienne, DLS à jour. Hôtes sur site pour l'animation de la vie de la structure mais pas d'accompagnement individuel

Projet : pas d'obligation de réorientation

➤ Résidence accueil

Logement individuel de 18 à 25m²

Participation de 500 à 650€ (PLAI)

Profil : isolé, sortant d'un parcours de grande exclusion, problématique de santé mentale stabilisée et suivie, autonome dans les gestes de la vie quotidienne, DLS à jour. Hôte sur site pour l'animation de la vie de structure mais pas d'accompagnement individuel, visites régulières de professionnels de santé psy

Projet : pas d'obligation de réorientation



Pour une orientation : Une évaluation SI SIAO et une demande de logement social sont indispensables

logementintermediaire@siao93.net

La régulation hébergement/logement Solibail

➤ Intermédiation locative

Appartements diffus dans le privé en sous location

Participation à hauteur de 20-24-28% des ressources des ménages selon les charges liées au logement

Profil : Familles autonomes dans l'insertion, minima sociaux pour l'ensemble des personnes composant le ménage, prise en charge au préalable de l'orientation par le 115/structure d'hébergement ou reconnaissance DAHO

Accompagnement de type AVDL

Projet : relogement sous 18 mois

Typologie des logements mis à disposition	Logements	%
T1	19	4,9%
T2	183	47,3%
T3	135	34,9%
T4	47	12,1%
T5	3	0,8%

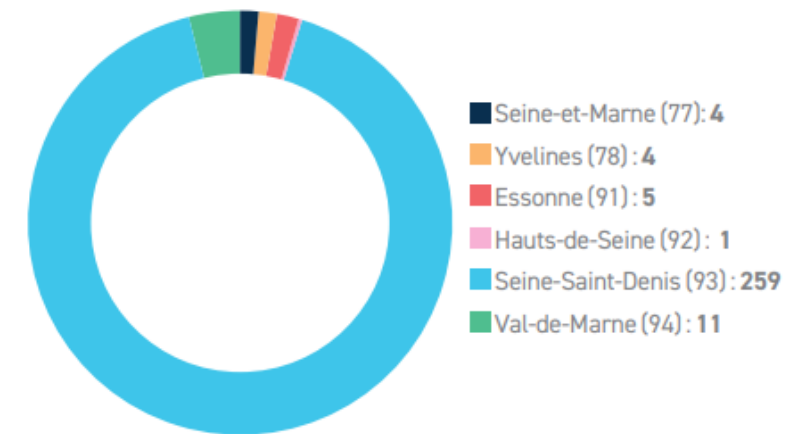
	Nbr de places		Mises à dispo		Positionnements		Refus	Admissions	
	Logt.	Mén.	Mén.	Pers.	Mén.	Mén.	Pers.		
Solibail	1 479	339	454	1 411	158	284	906		



**Pour une orientation : évaluation
SI SIAO indispensable**

solibail@siao93.net

DÉPARTEMENTS D'ADMISSIONS DES MÉNAGES SOLIBAIL EN 2023



Reconnaissance du caractère prioritaire du logement

➤ Accès au logement social pérenne via la reconnaissance du caractère prioritaire de la demande

Appartement dans le logement social

Loyer

Profil : Tout ménage en situation administrative régulière avec une DLS à jour, impôts N-2 et N-1 pour labélisation. Pour dossier « prêt au relogt » prévoir : tout doc justifiant de la compo. Fam., des ressources/emploi des adultes, attestation d'hébergement et tout doc permettant de bien comprendre la situation du ménage vis-à-vis de l'accès au logement.

1 468 ménages
soit 3 056 personnes labélisées en 2023.

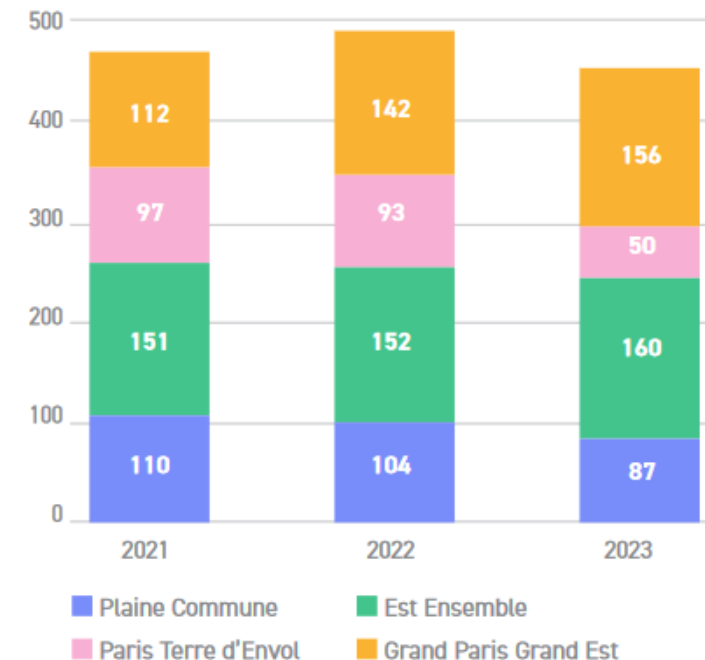
747 ménages
soit 1 619 personnes
entrées dans le logement en 2023.



Pour une orientation : Une évaluation SI SIAO et une demande de logement social sont indispensables

relogement@interlogement93.net

RELOGEMENT DANS LE 93 CONTINGENCE ÉTAT - DES MÉNAGES SYPLOTÉS PAR EPT



Procédure unique de demande d'orientation logement adapté, logement accompagné et reconnaissance du caractère prioritaire de la demande de logement

ETAPES	LIENS UTILES
<ul style="list-style-type: none">▪Etape 1 : Vous accompagnez le ménage dans sa demande d'orientation vers un logement adapté, accompagné ou la reconnaissance de priorité de sa demande de logement social▪Etape 2 : Le SIAO 93 étudie votre demande SI-SIAO à l'aide des pièces déposées dans la DLS via SNE▪Etape 3 : Vous maintenez à jour la DLS et la demande SI-SIAO et modifiez les éléments dès changement de la situation	<p>https://www.demande-logement-social.gouv.fr/</p> <p>https://sisiao.social.gouv.fr</p> <p><u>Cf: procédure d'orientation vers le logement adapté, accompagné et/ou reconnaissance à caractère prioritaire de la demande</u></p>

Procédure unique de demande d'orientation vers un logement adapté, un logement accompagné et/ou une reconnaissance du caractère prioritaire de demande de logement social

Avec le ménage vous : 

vous assurez que le ménage ait une demande de logement social actualisée, accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires à l'étude de son dossier. (Les pièces doivent apparaître dans la DLS)

créez une demande avec le ménage dans l'application SI-SIAO et la transmettez au SIAO 93.

réalisez une demande de labélisation FSL si et seulement si vous souhaitez que le ménage accède à une résidence avec accompagnement social

Avec le ménage vous : 

n'oubliez pas d'actualiser la DLS et le SI-SIAO dès changement significatif de sa situation.



Dès transmission d'une demande nous :

consultons le SI-SIAO pour vérifier l'ensemble des éléments nécessaires à toute orientation vers un logement adapté/accompagné ou social ainsi que le besoin d'accompagnement. Nous inscrivons sur liste d'attente la demande.

consultons SNE pour vérifier l'ensemble des éléments nécessaires à toute orientation vers un logement adapté/accompagné ou social.

reconnaissons le caractère prioritaire de la demande de logement dans Syplo et sanctionnons le N° Syplo dans le SI-SIAO

Les éléments apparaissant dans la DLS doivent impérativement correspondre à ceux indiqués dans la demande SI-SIAO.

Le ménage pourrait être contacté directement par un bailleur/gestionnaire, assurez-vous que ses contacts soient actifs (adresse postale, mél, n° de téléphone).



Publics concernés (publics prioritaires au regard du L-441-1 du CCH en Seine-Saint-Denis) :

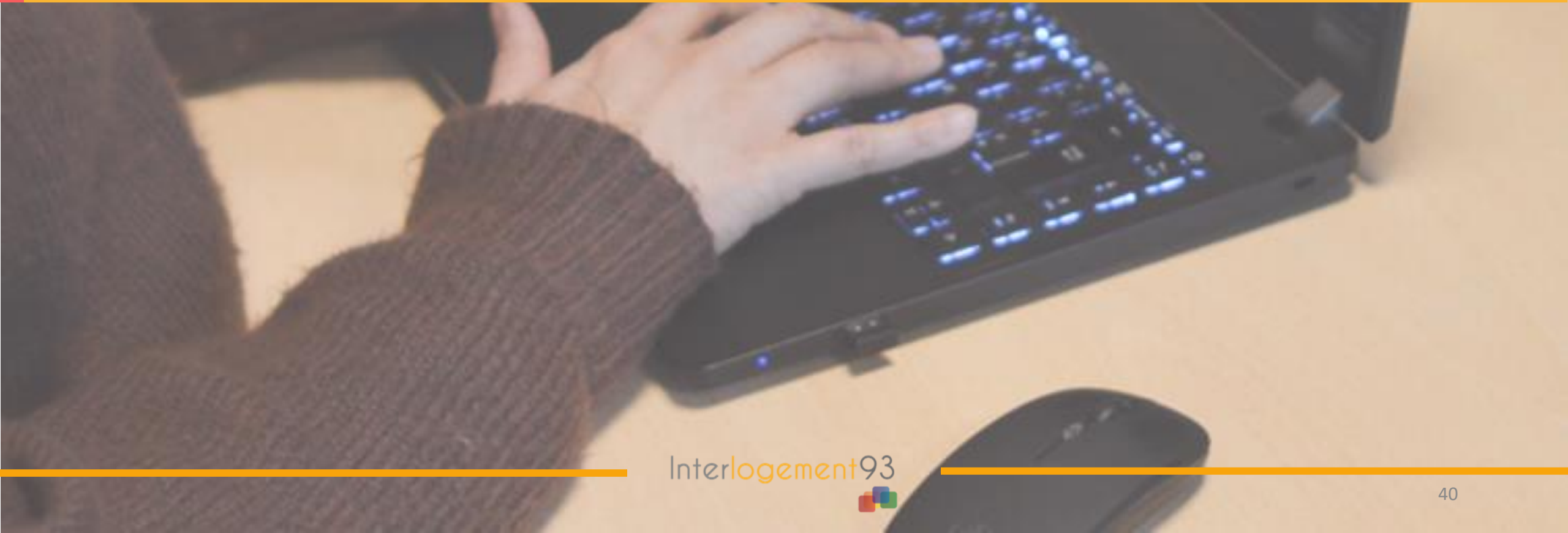
- ✓ Personnes sortant d'un appartement de coordination thérapeutique
- ✓ Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition
- ✓ Personnes dépourvues de logement y compris celles qui sont hébergées par des tiers



Système National d'Enregistrement (SNE) de la demande de logement social



5. Les dispositifs spécifiques portés par le SIAO



Santé

Missions et modalités

Assurer une prise en charge courte et permettre l'accès et le maintien des soins ainsi que la prise en charge de ces personnes dans le système de santé de droit commun

Public cible

▪ Personnes en situation de grande précarité* :

- ✓ Vivant à la rue,
- ✓ Mis à l'abri (hôtel 115)
- ✓ Hébergés dans les dispositifs AHI (CHU, CHRS, logement accompagné...)
- ✓ DNA (CADA, HUDA, CPH, ...)
- ✓ Dispositif temporaire « Ukraine »
- ✓ Vivant en hébergement précaire (squat, bidonville, ...)

▪ Rencontrant des difficultés d'accès à la santé

* Sont exclus les publics en logement définitif

- **Inconditionnelle**, sans condition d'âge, de ressources ou de régularité de séjour
- **En aller-vers** : sur le lieu de vie ou de fréquentation habituelle de la personne
- Par une **équipe de professionnels dédiée**

Santé

Missions et modalités

3 Equipes mobile santé précarité (EMSP)

*Hôtel Social 93, Groupe SOS
Solidarités, Interlogement93*

1 Equipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP)

La Main Tendue

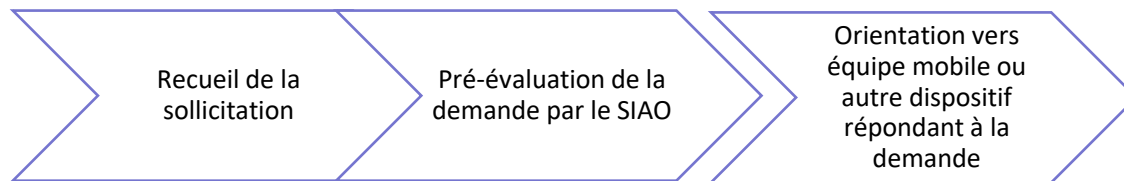
1 Lits haltes soins santé (LHSS) hors les murs, spécialisé périnatalité

Groupe SOS Solidarités

1 Appartement de Coordination Thérapeutique hors les murs

Aurore

- Des missions, publics et territoires spécifiques
- Une mission de régulation
- Un formulaire unique de sollicitation



Présentation et modalités de sollicitations :
[Accéder à la page](#)

Contact :

regulation-sante@interlogement93.net

Mission

Insertion professionnelle

Liens AHI/IAE : Favoriser l'accès à l'emploi des publics hébergés

Meilleure connaissance de l'IAE

Accompagnement à la prescription IAE

Inter-connaissance des acteurs

Interlocuteur dédié en cas de difficultés :

- ✓ utilisation de la plateforme
- ✓ identification d'une SIAE
- ✓ Aide au diagnostic socio-professionnel
- ✓ Information sur les partenaires emploi du territoire
- ✓ Relais d'informations...)

Actions spécifiques développées pour favoriser les liens entre structures d'hébergement et SIAE

Organisation de rencontres entre professionnels AHI / IAE :

- ✓ Visites de SIAE
- ✓ Portes ouvertes de structures AHI

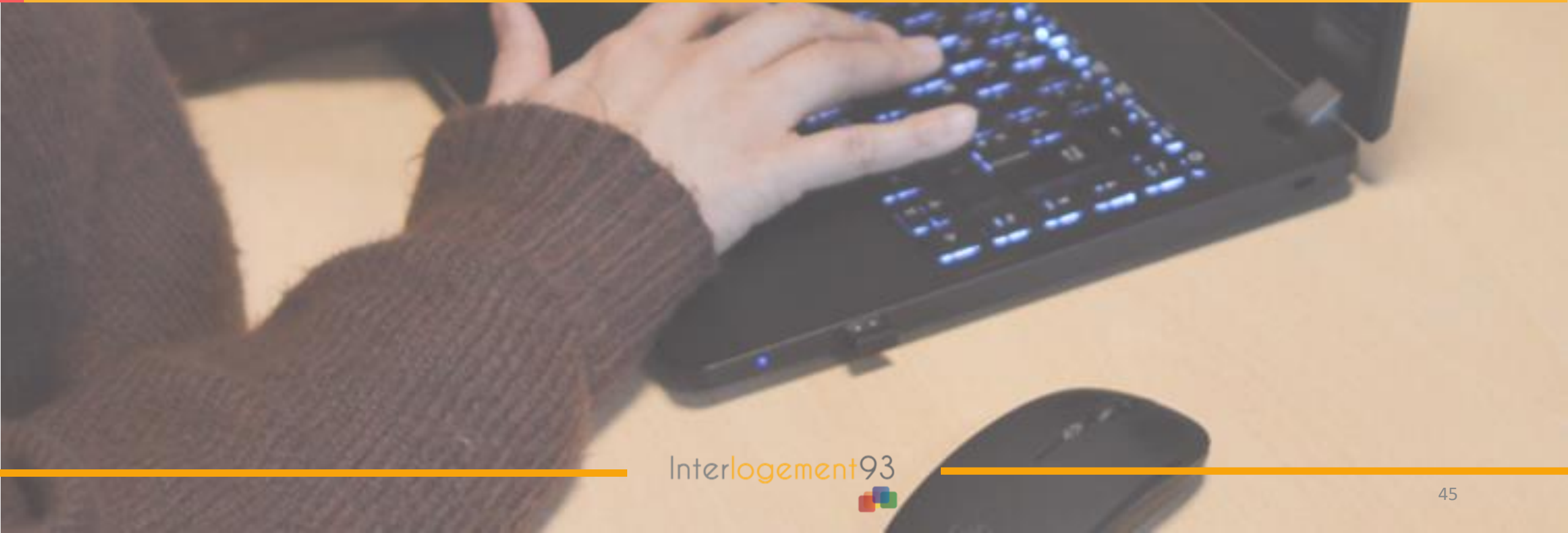
Organisation de formations ciblées :

- ✓ Les dispositifs de l'IAE
- ✓ L'utilisation de la "Plateforme des emplois de l'inclusion"



insertion-pro@interlogement93.net

6. Les instances partenariales du SIAO



Les commissions partenariales du SIAO

➤ CTS – Concertation Territoriale du SIAO

- Groupe de réflexion et de prise de décisions regroupant des travailleurs sociaux et médico-sociaux de dispositifs de veille sociale et d'urgence
- Définition de préconisations relatives à la stratégie d'accompagnement à mettre en place + proposition d'acteurs à impliquer et de modalités d'articulation de leurs interventions
- Ouvert à tous les intervenants sociaux et médicaux du département
- Tous les vendredis matin, de 9h30 à 12h30, au format mixte au sein des locaux d'Interlogement93 et en distanciel
- => <https://www.interlogement93.net/concertation-territoriale-du-siao-93>

➤ CTD – Commission du Traitement de la Demande

- Lieu de traitement des demandes d'hébergement
- Analyse des situations + validation de la préconisation d'orientation
- Inscriptions nécessaires => <https://www.interlogement93.net/commission-du-traitement-de-la-demande>

➤ CPSC – Commission Parcours de Soins Complexes

- Favoriser la mise en réseau et l'articulation des acteurs du social, du sanitaire et du médico-social afin de trouver des solutions adaptées à des personnes cumulant des problématiques sociales et des problématiques médicales complexes.
- => <https://www.interlogement93.net/sant%C3%A9>



Les formations du SIAO

➤ Formations

- **FORMATION SIAO 93** : Formation au fonctionnement du SIAO et aux dispositifs d'hébergement/logement
 - Un jeudi sur deux, de 9h30 à 12h30
- **FORMATION SI SIAO 93** : Formation à l'utilisation de l'application SI-SIAO
 - Un mardi sur deux, de 14h15 à 17h00
 - Inscriptions nécessaires
 - => <https://www.interlogement93.net/formations-siao-sisiao>



➤ Permanence SIAO

- Permanence téléphonique dédiée aux professionnels pour toute question concernant la demande d'hébergement/logement au SIAO 93 – utilisation du SI SIAO
- Du lundi au vendredi, de 14h à 17h, au 01.41.72.09.45
- Mail : sisiao@siao93.net



Avez-vous des questions ?



Merci pour votre attention

Ce support de présentation ainsi que nos tutoriels et documents pédagogiques sont disponibles sur :

<https://www.interlogement93.net/>

(rubrique SIAO et SI SIAO > Outillage SIAO)

Retrouvez également :

- [Le Repères - le SIAO 93 à l'usage](#)
- [Le baromètre du SIAO 93 – 4ème trimestre 2023](#)